

Projet d'architecture paysagère II

UE 17

CATEGORIE : AGRONOMIQUE **SECTION :** Architecture des Jardins et du Paysage

OPTION :

Année : BLOC 2

Acronyme : AJU23PRAP2

Langues d'enseignement : Français

Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA
Bâtiment 4C - 1er étage
Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles

Enseignant responsable : SAUSSEZ G. - gilles.saussez@cnldb.be

Autre(s) enseignant(s) de l'UE : COUILLIEN Christophe - christophe.couillien@cnldb.be
HEUSS Sébastien - sebastien.heuss@cnldb.be
NEURAY Claire - claire.neuray@cnldb.be
PENNINCKX Valérie - valerie.penninckx@cnldb.be
POULET Jean-Michel - jeanmichel.poulet@cnldb.be

Nombre d'heures : 255 h

Nombre de crédits : 23 ECTS (Facteur de pondération)

Niveau du cycle : 1

Période : Q1 & Q2

Cadre européen de certification : Niveau 6

Liste des UE pré requises : Néant

Liste des UE co requises : Néant

Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :

Cours obligatoire dans le programme.



Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

- élaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique
- maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage
- adapter l'élaboration de ses travaux d'architecture des jardins et du paysage, en fonction de l'évolution de son secteur d'activité et en faisant preuve de réflexivité
- faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe
- analyser, au travers de diverses études de cas, les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux de la gestion des dossiers liés à l'AJP et au statut de paysagiste
- rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par le professeur ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- concevoir et argumenter le choix de la gestion des plantations d'un site selon des critères scientifiques, techniques, esthétiques et de développement durable et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés
- concevoir et réaliser le métré et l'estimation financière de l'aménagement d'un site paysager sous forme d'un tableau informatisé et/ou d'un texte illustré
- planifier, individuellement ou en collaboration, l'organisation d'un travail phasé en tenant notamment compte des intervenants qui collaboreront à sa réalisation

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Compétences de base : Notions scientifiques et géométriques de base ; capacité à se remettre en question, esprit critique, esprit de synthèse, prise de notes rapide, gestion du temps de travail ; rédaction de textes ; dessin de plans, de détail et de coupes techniques ; connaissance des matériaux de construction.



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Techniques d'aménagement 1 :

Objectifs :

- Démontrer la faisabilité technique d'un aménagement d'espace publique.
- Objectif spécifique n°1: l'étudiant du Bloc 2 en Architecture des Jardins et du Paysage sera capable de tracer le détail technique d'un ouvrage d'art, à l'échelle du 1/10 en ayant son matériel de dessin nécessaire à disposition, sans note de cours, en 110 minutes (calculatrice autorisée).
- Objectif spécifique n°2: l'étudiant du Bloc 2 en Architecture des Jardins et du Paysage sera capable de situer, de décrire et de comparer oralement et par écrit les composants d'un ouvrage d'art. L'étudiant à 10 minutes pour préparer et 10 minutes pour se relire.
- Maîtriser les procédés techniques d'aménagement en usage dans la profession d'architecte des jardins et du paysage, et pouvoir en dessiner des détails techniques.

Contenu :

Méthodologie des dessins de plans et de détails de techniques d'aménagements extérieurs : Les escaliers - Les murs de clôture et de soutènement – Les clôtures – Les fondations et revêtements de sols carrossables et non carrossables – Applications sur papier ainsi qu'en dessin assisté par ordinateur.

Cahier des charges :

Objectifs :

- connaître les bases juridiques de la théorie des contrats : notion de personnalité juridique, de pouvoir de représentation, d'obligation de moyen, de résultats,
- apprendre à décoder un cahier des charges
- apprendre à y répondre de manière mesurée
- apprendre à consulter les cahiers de charges publics ouverts en matière d'AJP

Contenu :

exemple dev dossier complet décortiqué en classe: Définition, Clauses administratives, Clauses techniques, Métré descriptif ou bordereau, Métré récapitulatif ou bordereau de prix, Le formulaire de soumission), Les marchés publics et les procédures d'adjudication et d'appel d'offres, réalisation d'une partie d'un cahier des charges.

Atelier projets 2 :

Objectifs :

Analyser, concevoir et défendre un projet d'aménagement public.

Contenu :

Etudes préliminaires à l'aménagement d'espaces publics, conception de projets de parcs, places publiques, rues, espaces récréatifs divers. Pas de table des matières figée (les projets étant tous différents) mais application d'une méthodologie :

- Visite du site (le cas échéant, rencontre et échange avec les différents intervenants : responsables communaux par ex.)
- Présentation des études et du diagnostic du site existant : historique, juridique, contraintes techniques (impérants), paysage, mobilité, végétaux, socio-économique, matériaux, mobilier.
- Etablissement du programme sur base du diagnostic (en consultation avec les étudiants)
- Réflexion projet (schéma d'organisation, esquisse, avant-projet, étude de faisabilité technique et/ou plan de plantations) ;
- Présentation du projet (devant un mini jury constitué des professeurs et du groupe des étudiants).

Scénographie végétale 1 :

Objectifs :

Familiariser les étudiants avec la conception de scènes végétales.

Contenu :

- notions théoriques liées à l'esthétique : accorder les couleurs, les formes, les périodes de floraison, comprendre les impacts sur le spectateur.
- notions théoriques liées à l'autécologie : quelle plante dans quelles conditions écologiques (pente, exposition, sol, vent, t°, etc.)
- notions théoriques liées à la synécologie : entretien des plantes (quelles plantes choisir pour le minimiser, l'optimiser), phytopathologie (plantes compagnes)

- exercices pratiques visant à l'établissement d'un mixed-border qui soit en cohérence avec les critères étudiés.

Analyse paysagère 1 :

Objectifs :

Amener l'étudiant à identifier et analyser les caractéristiques d'un lieu susceptibles d'influencer la conception de son projet ou d'être influencées par ce dernier

Contenu :

Initiation à l'analyse du contexte urbanistique et paysager dans lequel va s'inscrire le projet

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Techniques d'aménagement 1 :

Cours ex cathedra, visites et travaux pratiques (dessins techniques réalisés par les étudiants). Modèle socio-constructiviste par groupes et méthode incitative avec recherche de tutorat.

Cahier des charges :

Cours ex cathedra et travaux pratiques.

Atelier projets 2 :

Pédagogie active et par projet. L'étudiant est toujours plongé dans une situation concrète. L'étude s'opère à la fois sur le terrain (visites de sites, relevés, interviews, reportages photographiques, prises de notes,...) et au sein d'ateliers (analyse des données récoltées, construction de la réflexion d'aménagement aux points de vue conceptuel et technique, feed-back, communication graphique et présentation de l'avant-projet, des détails techniques et/ou du plan de plantations).

Scénographie végétale 1 :

Cours magistral, exercices en classe, travaux à domicile, visite.

Analyse paysagère 1 :

Séminaires méthodologiques et travail en atelier individuel ou en groupe ; travail personnel . Relevés de terrain (selon les possibilités).

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin				Deuxième session				
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral	
Techniques d'aménagement 1	45	4	20%	60%	0%	0%	40%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	60%	0%	40%
Cahier des charges	30	3	10%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Atelier projets 2	135	11	55%	55%	0%	0%	0%	45%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%
Scénographie végétale 1	15	2	5%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Analyse paysagère 1	30	3	10%	0%	0%	50%	0%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	75%	25%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 10/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage;

Justifier la NR en 2de session :

Le cours d'Atelier projets, cours central de la formation d'architecte des jardins et du paysage, s'évalue au fil des travaux remis durant la période afférente, ce non seulement par analyse desdits travaux remis et de leur présentation orale par leurs étudiants-auteurs, mais également par l'observation de l'évolution de chacun de ces travaux au fur et à mesure des semaines passées à les élaborer lors des séances de cours-atelier. Le regard critique des enseignants, ainsi que les échanges et la concertation entre enseignants et étudiants, sont donc essentiels à la bonne évolution de ces travaux. C'est à ce titre, et en outre pour s'assurer que ce sont bien les étudiants eux-mêmes qui réalisent leurs travaux, que l'évaluation du cours d'Atelier-projets 2 est fixée uniquement en évaluation continue, et que celle-ci ne peut être remédiable en 2ème session – les enseignants ne pouvant assister à l'élaboration d'un projet pendant la période de vacances d'été, et l'élaboration d'un projet complet ne pouvant se faire convenablement sur la seule période de la 2ème session.

Informations complémentaires :

Techniques d'aménagement 1 (Gilles-Olivier SAUSSEZ) :

- Calendrier des travaux d'évaluation continue :

Semaine 5 : coupes escalier 1 (5%)

Semaine 7 : coupes escalier 2 (15%)

Semaine 9 : coupes muret de soutènement (20%)

Semaine 11 : coupes voiries (20%)

Semaine 13 : dossier technique intégrateur (35%)

Semaine 15 : présentation farde de documentation (5%)

-Retards :

***Pour les travaux entrant en compte dans l'évaluation continue, tout retard non justifié (motif recevable et notifié dans un délai de 48h à l'enseignant) se verra associer une note de 0.**

-Absences :

*** En cours d'année, l'importance du nombre d'absences aura un impact sur l'estimation, par l'enseignant, de l'implication mise par l'étudiant dans le cours ;**

*** Une absence justifiée (motif recevable et notifié dans un délai de 48h à l'enseignant) le jour de l'évaluation continue conduit à cote nulle qui n'entre pas en compte dans la somme de l'évaluation. Par contre, une absence non justifiée conduit à une note de 0, non remédiable.**

*** Une absence non justifiée le jour de l'examen de Techniques d'aménagement 1 de 1ère et/ou de 2ème session sera sanctionnée par une note d'absence pour cet examen, impliquant de facto un échec à l'ensemble de l'unité d'enseignement pour la session concernée ;**

*** Une absence justifiée (motif recevable et notifié dans un délai de 48h à l'enseignant) pour l'examen de Techniques d'aménagement 1 de 1ère et/ou de 2ème session conduit SOIT à une possibilité d'autre présentation de l'examen à une date ultérieure dans la session concernée, si l'enseignant et l'étudiant y sont disposés et disponibles, SOIT à une cote de 0/15 qui sera comptabilisée comme telle avec les autres cotes de l'UE suivant les pondérations reprises ci-dessus, s'il n'est pas possible de représenter l'examen dans la suite de la session concernée.**

Atelier projets 2 (Gilles-Olivier SAUSSEZ, Sébastien HEUSS) :

- Calendrier des travaux d'évaluation continue :

***Visite du projet 1 : mardi 18/09/2018**

***Dépôt du projet 1 et visite du projet 2 : mardi 23/10/2018**

***Présentation du projet 1 : mardi 06/11/2018**

***Présentation du projet 2 : mardi 18/12/2018**

***Visite du projet 3 : mardi 05/02/2019**

***Présentation du projet 3 : mardi 14/05/2019**

- Informations sur le mode d'évaluation :

Remise et présentation projet 1: période A (20%)

***travail écrit correspond à 85% de l'évaluation certificative,**

***présentation orale correspond à 15% de l'évaluation certificative ;**

Remise et présentation projet 2: période B (35%)

***travail écrit correspond à 85% de l'évaluation certificative,**

***présentation orale correspond à 15% de l'évaluation certificative ;**

Remise et présentation intermédiaire projet 3: période C (5%)

***travail écrit correspond à 100% de l'évaluation certificative, (oral formatif),**

Remise et présentation projet 3: période D (40%)

***travail écrit correspond à 85% de l'évaluation certificative,**

***présentation orale correspond à 15% de l'évaluation certificative ;**

L'étudiant présentera le fruit de ses réflexions en termes d'analyse et de programmation des études de cas qui lui seront soumises dans le courant de l'année. L'évaluation s'apprécie sur base des critères suivants : respect des consignes du travail à remettre, analyse et synthèse du site d'étude, pertinence de la programmation (réponses au diagnostic), qualité de l'avant-projet (réponses techniques, organisation spatiale, architecture, communication graphique, esthétique et créativité).

- Concernant les travaux à remettre:

*** Aucun retard ne sera accepté pour la remise des travaux : tout travail remis en retard sera sanctionné d'une cote de ZERO. Aucun certificat médical ne sera accepté pour le jour de la remise d'un travail, vu que la période de réflexion et de construction du projet a lieu avant ce jour.**

***En cas d'absence le jour de la remise, le projet doit : - Soit être apporté à l'Institut à l'heure prévue par un tiers aux professeurs concernés; - Soit être déposé au secrétariat avec mention de la date et de l'heure signée par le secrétaire.**

***En cas de maladie de courte durée (1 ou 2 jours), le projet doit : - Soit être apporté à l'Institut à l'heure prévue par un tiers aux professeurs concernés; - Soit être déposé au secrétariat avec mention de la date et de l'heure signée par la secrétaire.**

***En cas de maladie prolongée et sous réserve d'un certificat médical, un délai supplémentaire peut être accordé par les enseignants, en fonction des circonstances...**

- Concernant les évaluations continues:

***Une absence à une évaluation, lorsqu'il n'est pas possible la représenter ultérieurement, est sanctionnée par un 0.**

***Les présences aux ateliers sont obligatoires vu que ceux-ci sont centraux dans la formation et qu'ils incarnent l'applicabilité du métier d'Architecte Paysagiste**

Scénographie végétale 1 (Valérie PENNINGKX) :

L'examen de scénographie végétale dure 4 heures.

Analyse paysagère 1 (Claire NEURAY) :

En première session, l'examen écrit de janvier comprend une partie théorique (25 %) et une partie pratique (25%). Le travail effectué par l'étudiant et commenté par l'enseignant (évaluation formative) peut être valorisé dans la partie pratique. En juin, l'étudiant remet un rapport d'étude en lien avec le site de l'Atelier projet 2 (50%).

En deuxième session, l'examen écrit portera sur la partie théorique du premier quadrimestre, si elle n'a pas été réussie (25%) et le travail du deuxième quadrimestre pourra être représenté (75%).

Cahier des charges (Jean-Michel POULET) :

L'examen écrit, à livre ouvert, est un cahier de charge réel émis par une institution à décoder et à pouvoir y répondre selon les modalités de l'énoncé.

Hors événements exceptionnels et indépendants de la volonté des étudiants et de l'école (p.ex. intempéries hivernales sévères, verglas, grève générale des transports publics, ...), l'arrivée tardive de plus de 15 minutes lors de l'examen sera considérée comme une absence injustifiée.



Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Techniques d'aménagement 1**, l'étudiant est capable de :

- en traitant l'information donnée en cours ou dans le cours de projet, l'étudiant identifie le type, les proportions et les dimensions d'un ouvrage d'art. (Compétence visée mais non acquise dans le Bloc 2).
- interpréter et représenter une coupe technique d'un ouvrage d'art avec toutes ses composantes et son vocabulaire. (Compétence acquise dans le Bloc 2).
- en tenant compte du concept et du contexte environnemental proposé, l'étudiant définit et justifie les matériaux de construction relatifs à un ouvrage d'art. (Compétence acquise dans le Bloc 2).
- l'étudiant synthétise les ressources liées aux ouvrages d'art analysés durant l'activité d'apprentissage et les réinvestit dans un dossier intégrateur. (Compétence acquise dans le Bloc 2).

À l'issue du cours de **Cahier des charges**, l'étudiant est capable de :

- commenter lui-même, de manière claire et compréhensible par tous et avec le vocabulaire adéquat un cahier de charge qui lui serait soumis; les différents types de marchés publics et leurs procédures d'adjudication et d'appel d'offres.
- y répondre de manière juridiquement correcte
- réaliser une partie d'un cahier des charges (clauses techniques) en relation avec l'UE 17.

À l'issue du cours de **Atelier projets 2**, l'étudiant est capable de :

- produire des documents respectant les consignes données ;
- présenter un diagnostic d'un site paysager ;
- présenter une programmation durable répondant au diagnostic ;
- présenter un avant-projet répondant à la programmation choisie ;
- produire des détails techniques et/ou du plan de plantations;
- intégrer les connaissances théoriques et pratiques des autres AA de l'UE17.

À l'issue du cours de **Scénographie végétale 1**, l'étudiant est capable de :

- démontrer sa connaissance des points théoriques envisagés au cours
- comprendre et expliquer au professeur les concepts envisagés au cours
- faire une composition végétale simple qui reprenne les critères présentés au cours
- appliquer les notions vues à une portion restreinte d'un (de ses) projet(s) paysager(s).

À l'issue du cours de **Analyse paysagère 1**, l'étudiant est capable de :

- récolter et présenter, textuellement et graphiquement, des données relatives à la situation existante de fait et de droit d'un périmètre donné, en lien avec le Projet



Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Techniques d'aménagement 1 :

- prise de note de cours

Autre(s) support(s) pédagogique(s) :

- farde de documentation personnelle à réaliser.

Cahier des charges :

plusieurs exemples de cahiers de charge remis au cours

Notes de cours

Syllabus thématique sur la théorie des contrats,

Atelier projets 2 :

- prise de note de cours.

Scénographie végétale 1 :

- Notes prises au cours
- documents présents en ligne (notes de cours),
- catalogue de la pépinière Bruns.

Analyse paysagère 1 :

Notes prises au cours, diaporamas présentés au cours disponibles sur le Campus numérique.

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Techniques d'aménagement 1 :

- Robert Holden, Jamie Liversedge, Techniques et détails de construction en architecture paysagère, Dunod, Paris 2011
- Astrid Zimmermann, Constructing Landscape. Materials, techniques, structural components, Birkhäuser, Basel 2011.

Cahier des charges :

portail internet des cahiers de charges ouverts par les administrations publiques.

Atelier projets 2 :

- Visite, contacts, recherches, exemples d'études disponibles, sites Internet de référence.

Scénographie végétale 1 :

Plantations : Nouvelles perspectives par Piet Oudolf

L'Optique des jardins : Elargir l'espace, libérer l'esprit par Robert Mallet

Planting Schemes from Sissinghurst par Tony Tony

The Gardens of Gertrude Jekyll par Richard Bisgrove.

Analyse paysagère 1 :

Sites Internet de référence ; documents récoltés par les étudiants ou proposés par l'enseignant (variables selon la localisation du site du Projet) ; exemples d'études